

Lycée Senghor. La laïcité en questions

Jeudi 9 décembre, à l'occasion de la Journée nationale de la Laïcité, le préfet Jérôme Filippini s'est rendu au lycée Senghor pour rencontrer les élèves et la communauté éducative. Il était accompagné d'Anne-Marie Morice, présidente du tribunal judiciaire d'Évreux, de Dominique Puechmaille, procureure de la République, et de la représentante de la directrice académique. Cette journée de la laïcité au lycée Senghor a été portée par l'ensemble de la communauté éducative, mais aussi, plus particulièrement par Émilie Peckre, professeur d'histoire assurant des cours d'enseignement moral et civique (EMC).

Une exposition dans le hall

Dans le hall du lycée dix panneaux de l'exposition pédagogique *La laïcité en questions* de la Bibliothèque Nationale de France ont été installés. Ils ont été commentés pour la délégation officielle par des élèves des classes internationales, une italienne, une espagnole et une allemande. Ces affiches ont été l'occasion pour les lycéens d'engager une réflexion sur la laïcité.

Au café des idées

Le préfet et l'ensemble des personnalités se sont ensuite rendus au *Café des idées* pour débattre de la laïcité avec les lycéens. Au lycée, à la demande de Marie-Ange et de Nathan, un *Café des idées* se réunit ainsi un jeudi sur deux de 13 h à 14 h dans une vaste salle aménagée, mise à la disposition des lycéens. Les thèmes de discussion sont choisis à l'avance par les participants, le principe étant que chacun puisse s'exprimer facilement. La quarantaine d'élèves fréquentant ce lieu a engagé la discussion avec le préfet, la présidente du tribunal judiciaire et la procureure.

Liberté de croire... ou pas

« **Est-ce que la laïcité restreint la liberté individuelle ?** » demande un lycéen. « **Comme la démocratie, ça crée des contraintes mais pour le bien de tous... La liberté, pour chacun de nous est de croire, ou de ne pas croire... Vous êtes d'abord un individu avant d'appartenir à une religion** » lui a répondu le préfet. Au cours des échanges, la présidente du tribunal judiciaire a souligné que la laïcité permettait « **dans un espace neutre, d'avoir tous les possibles. C'est un outil pour assurer le vivre ensemble** ».

La procureure a exhorté les lycéens : « **Vous êtes en train de forger votre capacité à réfléchir et parler par vous-mêmes, à acquérir votre autonomie, construire et maîtriser votre propre trajectoire, votre destinée, en toute liberté.** » Le proviseur a enrichi le dé-

bat en rappelant que « **dans l'enceinte du lycée, la libre expression des idées n'est pas interdite. Ce sont les signes ostentatoires religieux qui sont interdits** »

Marie-Ange, l'élève animatrice du *Café des idées* a conclu : « **La laïcité n'est pas un frein, mais une chance.** »



Entre Marie-Ange et Nathan, Jérôme Filippini, Anne-Marie Morice et Dominique Puechmaille ont débattu avec une quarantaine de lycéens sur la laïcité.